



Déclaration liminaire
Affectation 2013 des agents B et C
Filière Gestion Publique

La situation des effectifs des agents C et B du département n'augure rien de bon quant au déroulement des deux CAP Locales d'aujourd'hui. La poursuite des suppressions d'emplois dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) conduit le département à être dans une situation de lourd déficit pour ce qui concerne les agents C (-19 agents), -9,4 pour les agents B.

Nous ne le répéterons jamais assez : cette situation est intolérable parce qu'elle conduit les personnels à travailler perpétuellement dans des conditions insatisfaisantes pour pouvoir répondre aux exigences d'un service public de qualité ainsi que pour eux mêmes. Ainsi l'équilibre charges/emplois étant rompu, de nombreuses demandes de mutations formulées par les agents sont insatisfaites avant passage en CAP locale notamment en catégorie C. La CGT Finances publiques mettra tout en œuvre dans ces CAP pour donner satisfaction aux agents ; rappelant que ces demandes sont faites au titre de la convenance personnelle et que les agents ne sont en rien responsables de la situation de sous effectif chronique que direction générale et direction locale génèrent depuis de trop nombreuses années.

Concernant les nouvelles règles de gestion en matière d'affectation des personnels , l'instruction de la direction générale stipule que le niveau d'affectation nationale reste le département, l'affectation locale relève de la compétence du directeur local qui affecte les agents au sein du département après avis des CAP L. Les vœux sont départagés à l'ancienneté administrative (et non plus en fonction de l'ancienneté de la demande) déterminée par le grade, l'échelon et la prise de rang dans l'échelon. Ces règles, nouvelles dans la filière gestion publique , sont sans ambiguïté, elles doivent donc être appliquées . La CGT FP, dans son rôle de défense des personnels y veillera. C'est pourquoi la CGT FP exige que chaque demande soit satisfaite dès lors qu'un poste est disponible au TAGERFIP. Les projets que vous nous présentez aujourd'hui ne répondent pas à ces critères.

La CGT FP rappelle son opposition sur le principe de compenser des agents d'une catégorie par une autre (formation initiale, doctrine d'emplois et salaires différents...) ; elle estime qu'un mouvement de mutation doit être à l'équilibre à l'issue de chaque CAP.

La CGT FP demande à nouveau à la direction d'affiner les emplois implantés et les effectifs réels, service par service au sein de notre direction (France Domaine-GRH...)

Comme à l'accoutumée, la CGT FP demande qu'un vote global soit réalisé sur chacun des mouvements. Nous refuserons de voter au cas par cas.

Les élus en CAP L